

COMPTÉ-RENDU D'ACTIVITÉ des sénateurs socialistes du Finistère

Pour la troisième année consécutive, nous vous faisons parvenir ce compte-rendu annuel commun de l'exercice de notre mandat sénatorial. L'année législative 2010/2011 a connu une intense activité parlementaire sur des sujets d'importance variée. De notre point de vue, les questions liées à l'emploi, au pouvoir d'achat, à l'accès de tous aux Services Publics auraient mérité d'être davantage au cœur des débats qu'elles ne l'ont été. Le temps parlementaire consacré aux sujets de la fiscalité du patrimoine, de l'ISF ou du bouclier fiscal aurait pu par exemple être mieux utilisé ! 106 textes de loi ont été examinés et 8337 amendements ont fait l'objet de débats en séance. Le Sénat a bien sûr porté une attention particulière aux questions cruciales qui engagent l'avenir des collectivités tant sur le plan financier qu'en matière d'organisation des territoires. Le mouvement espéré contre le creusement des inégalités et pour un nouveau pacte territorial n'a pas connu pour l'instant la dynamique que nous appelons de nos vœux.

Nous continuons bien entendu de porter la voix du Finistère au Sénat et vous assurons une nouvelle fois de notre entier dévouement.

Jean-Luc Fichet

François Marc

Maryvonne Blondin



Les sénateurs sur le grand perron du Palais du Luxembourg.

Pour un nouveau pacte territorial

Au printemps dernier, il n'était pas un jour où l'on ne pouvait lire dans nos quotidiens régionaux les désaccords de nos conseils municipaux avec le projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé par l'État en application de la Loi du 16 décembre 2010. Les élus ont été nombreux à faire le constat d'un dessaisissement des communes au regard d'une de leur liberté fondamentale, celle de la "libre administration" en matière de coopération. Il importe donc aujourd'hui de recréer de la confiance. C'est l'objet de la proposition des sénateurs socialistes.

La réforme de la fiscalité locale et la réforme territoriale ont toutes deux porté **un coup très préjudiciable aux dynamiques locales et à l'équilibre entre les territoires**. Sous couvert d'économies budgétaires (dont la réalité reste à démontrer), la Révision générale des politiques publiques lancée en 2007 cache mal une volonté politique de **réduire le champ du périmètre d'intervention publique**. Or, si les services publics permettent de protéger les plus fragiles, l'attractivité économique et la qualité de vie des habitants dépendent aussi largement de leur présence.

Très haut débit, offre culturelle, transports, universités, logement : autant de sujets essentiels au développement des territoires, en particulier ruraux, et que l'on ne peut pas laisser aux seules mains du secteur marchand, sous peine d'abandonner les territoires **les plus fragiles**.

Le Sénat a le devoir de se préoccuper de l'équilibre des territoires. Les sénateurs socialistes ont déposé **une proposition de loi** visant à instaurer **un nouveau pacte territorial** dont les mesures phares sont :

- ▶ La mise en œuvre d'un **bouclier rural**, c'est-à-dire une organisation des services publics dans le respect de l'égalité territoriale et de la proximité ;
- ▶ La réunion d'une conférence territoriale qui se penchera sur un **nouvel acte de la décentralisation** ;
- ▶ Un **moratoire** sur la Révision générale des politiques publiques ;
- ▶ La mise en place d'un **pacte éducatif** (avec optimisation des temps scolaires et des temps de transport) ;
- ▶ Un plan national de réalisation de la **couverture numérique universelle du territoire** dans un délai de dix ans ;
- ▶ La création d'une **Banque publique d'investissement** ;
- ▶ L'amélioration de la **péréquation financière** entre les communes.

La majorité a malheureusement refusé de discuter cette proposition de loi et a voté un renvoi en commission, procédure qui permet de botter en touche et de retarder le débat nécessaire sur **l'avenir des territoires ruraux**.

Retrouvez l'intégralité de la proposition de loi visant à instaurer un nouveau pacte territorial : <http://www.senat.fr/leg/pp10-541.html>



Interrogations sur la santé et création des herboristes



Nommé au **Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne** (30 décembre 2010) comme représentant des maires du Finistère, il siège régulièrement dans cette instance composée d'élus, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées. Cette fonction est primordiale pour le Finistère où les élus sont en attente de réponses sur les questions sanitaires et sociales. Ainsi, il a fait inscrire la lutte contre les déserts médicaux dans les priorités de l'ARS avec l'adoption d'un amendement pour **favoriser l'égalité entre les territoires, et particulièrement les îles** dans le Plan stratégique régional de santé (22 mars 2011).

► **La loi sur le système de santé** du 11 août 2011 est un recul sur la **lutte contre**

les déserts médicaux. Jean-Luc Fichet a interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement sur la nécessité de trouver des solutions pérennes : Question d'Actualité (9 septembre 2010); amendement pour un meilleur financement des maisons de santé (octobre 2010); intervention dans le débat sur la désertification médicale au Sénat (13 janvier 2011). Il a animé plusieurs débats sur l'avenir de la médecine de proximité avec des élus et des professionnels de santé dans le Finistère (Saint-Martin-des-Champs le 6 décembre 2010, Brest le 29 janvier 2011, Paris avec l'Association des Maires de France le 29 mars 2011, Plouescat le 30 juin 2011).

Extrait du débat du 13 janvier :

"Les maires sont les premiers interlocuteurs à qui l'on reproche ces carences, alors que – je veux le rappeler dans cet hémicycle de façon solennelle – l'accès aux soins est une prérogative de l'État."

► **La communauté hospitalière de territoire (CHT) instaurée dans le Nord Finistère** nie tout le travail de concertation avec les élus. Le projet médical ne développe aucune stratégie sur le renforcement des services existants et le schéma sert l'organisation d'un pôle puissant au détriment des hôpitaux de proximité. Jean-Luc Fichet a **interpellé le Préfet de région et rencontré le directeur géné-**

ral de l'ARS contre cette restructuration à marche forcée qui risque d'éloigner encore les malades des centres de soins.

Extrait du courrier au Préfet de Région :

"Pour les patients des territoires élargis, le projet tel qu'il se dessine signifie une perte de proximité et donc des coûts supplémentaires, de la fatigue et beaucoup d'insécurité."

Herboriste

Jean-Luc Fichet a animé un groupe de travail au Sénat et déposé **une proposition de loi visant à créer un diplôme et organiser la profession d'herboriste**, le 12 juillet 2011. Ce texte a pour objectif de protéger les consommateurs de plantes en leur permettant d'avoir des conseils d'un professionnel habilité. Il s'agit également de mieux contrôler les ressources, de favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et d'améliorer la prévention en matière de santé.

Pour en savoir + : <http://www.jeanlucfichet.fr/wp-content/uploads/2011/07/Proposition-de-loi-Herboriste-12-juillet-2011.pdf>

Affaires scolaires et université

L'état du monde de demain dépend étroitement de l'éducation des enfants d'aujourd'hui. Membre de **la mission commune d'information sur l'organisation territoriale du système scolaire**, l'école a été cette année au centre de ses interventions (Question d'Actualité le 26 mai 2011).

► Ses travaux ont porté sur **l'avenir de l'enseignement supérieur** avec les effets de la loi sur l'autonomie des universités. Il est intervenu sur **la proposition de loi relative aux activités immobilières des établissements supérieurs** (17 novembre 2010) pour dénoncer le risque que seules les

grandes universités aient les moyens d'attirer des financements privés. Pour les autres, ce sont les collectivités territoriales qui devront une nouvelle fois mettre la main à la poche au risque sinon d'une concentration de l'offre de formation sur les grands sites. Il a participé au débat sur le budget de l'université pour 2011 (1er décembre 2010) contre une privatisation rampante du patrimoine immobilier.

► Jean-Luc Fichet a mis l'accent sur les grandes difficultés de **l'enseignement agricole** (30 novembre 2010) où les suppressions de postes entraînent le refus de nombreux élèves. Il a participé avec les syndicats et les partis de gauche au Comité permanent pour la défense et le développement de l'enseignement agricole public (Guingamp le 5 septembre 2011).

► Il a interrogé le Gouvernement sur **la réforme du bac sciences et technologies**



Manifestation des Maternelles en danger avec le Maire de Plougonven (le 22 février 2011).

industrielles (18 janvier 2011) mis en œuvre contre l'avis du Conseil supérieur de l'éducation qui regrette l'absence de moyen.

Avenir des collectivités territoriales



Manifestation des élus du Finistère contre la réforme territoriale à Lanmeur (25 septembre 2010)

À la demande du groupe socialiste, le Sénat a créé **une mission d'information sur les conséquences de la révision générale des politiques publiques sur les collectivités territoriales et les services publics locaux**. Nommé **vice-président de cette mission**, Jean-Luc Fichet a auditionné de janvier à juin 2011 plus de 60 personnalités (associations d'élus, fonctionnaires, ministres) et

participé aux déplacements afin de rencontrer les administrations locales. Ses conclusions sont sans appel : aucune concertation avec les élus ; remise en cause de la coopération entre l'État et les collectivités ; transferts financiers vers les collectivités sans contrepartie ; aggravation des inégalités dans l'accès aux services publics. Avec ses collègues socialistes, Jean-Luc Fichet a proposé **une pause** dans la réorganisation

de l'État et une véritable concertation sur : la compensation financière, la répartition des services publics et les missions de l'État (rapport du 22 juin 2011).

Extrait des auditions :

" Les économies d'aujourd'hui généreront de fortes dépenses demain. Il faut donc marquer une pause, afin de redresser la barre et redéfinir le cap, en associant cette fois les élus aux décisions. Quand on pense que personne ne sait évaluer l'ordre de grandeur des économies réalisées en 3 années de RGPP ! ".

Défense du finistère

FILIERE CHEVAL

Questions au Gouvernement contre la décision européenne d'augmentation de la TVA et pour s'inquiéter de la définition des actes vétérinaires. Des discussions sont ouvertes au Ministère pour reconnaître certaines activités.

CRISE PORCINE

Réunion au Ministère de l'Agriculture avec Marylise Lebranchu, Députée, sur les difficultés des éleveurs et l'application du logo « viande française » (26 janvier 2011).

SOUS-PRÉFECTURE DE MORLAIX

Question orale sans débat le 3 janvier 2011 et envoi d'un courrier au Ministre de l'Intérieur pour le maintien des services de l'État sur les territoires ruraux.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE BRETON

Amendements sur **le projet de loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité pour un égal accès à l'électricité** sur le territoire (28 septembre 2010). Jean-Luc Fichet a dénoncé les nombreuses coupures et a demandé que des investissements importants soient entrepris sur le réseau existant.



Réunion de travail avec les maires du canton de Lanmeur, Marylise Lebranchu et Pierre Maille en mairie de Locquirec (17 décembre 2010)

Parmi les nombreuses propositions de loi dont Jean-Luc Fichet est cosignataire :

- ▶ Proposition de loi pour un nouveau pacte territorial
- ▶ Proposition de loi pour la scolarité obligatoire à 3 ans

Les Questions sont des outils pour avoir une réponse officielle du Gouvernement suite aux demandes des élus, des associations ou des citoyens. Quelques exemples de sujets traités parmi les questions déposées cette année : l'étiquetage des produits agricoles, la suppression des remises, rabais et ristournes pour les producteurs de fruits et légumes, l'arrêt du dispositif d'aide à la modernisation des serres maraîchères, la situation des arboriculteurs, les conséquences de la sécheresse...

Retrouvez l'intégralité des questions posées et plus d'infos sur mon travail parlementaire sur mon site internet : www.jeanlucfichet.fr

SUR LE TERRAIN, des exemples de rencontres

- ▶ Inauguration du 2^e département de l'IUT de Morlaix (5 janvier 2011)
- ▶ Visite du site nucléaire de Tricastin avec le Groupe d'étude énergie (3 mars 2011)
- ▶ Conférence régionale sur la Nouvelle alliance pour l'agriculture en Bretagne (22 avril 2011)
- ▶ Rencontre avec les AVS du Pays de Morlaix (30 mai 2011)



Finances publiques en péril

La situation financière de la France est particulièrement préoccupante. Révisé à la hausse, le déficit s'élève à 95,5 Md€ en 2011. La dette publique continue de se creuser : 1664,1 Md€ en 2011 (84,5 % du PIB). Elle a doublé en dix ans. Dans ce contexte contraint, le Parlement s'efforce de trouver des voies d'amélioration, s'agissant des recettes et des dépenses.



À diverses reprises, F. MARC est intervenu sur les questions budgétaires :

LORS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2011 À 2014

La France a transmis son programme de stabilité à la Commission européenne. Objectif : ramener le déficit public dans la limite des 3 % du PIB en 2013.

http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_pj10-066_1.html

LORS DU PROJET DE LOI DE FINANCES INITIALE 2011

Le rétablissement des comptes publics est un impératif reconnu par tous.

http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_pj12011_1.html
En CMP : http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_pj12011_4.html

LORS DU 1^{ER} PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011

La réforme de la fiscalité du patrimoine voulue par le Gouvernement supprime fort heureusement le bouclier fiscal mais modifie l'ISF, ce qui altère malheureusement le principe de progressivité de l'impôt. . .

http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_pj10-612_1.html

LORS DU 2^E PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011

Face au dérapage budgétaire, le Gouvernement propose des mesures d'austérité. Ces choix fiscaux s'avèrent cependant déséquilibrés et la rigueur injustement répartie.

http://www.senat.fr/seances/s201109/s20110908/s20110908_mono.html#5US

LORS DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT DES COMPTES POUR 2010

Enseignements tirés de l'exécution budgétaire de 2010 :

- ▶ Le déficit structurel est essentiellement dû à l'État. Les collectivités locales connaissent, elles, un excédent structurel de 0,1 %.
- ▶ La réforme de la taxe professionnelle a coûté plus cher à l'État qu'annoncé (surcoût de 9,2 Md€).

http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_pj10-672_1.html

Rapport spécial « Politique des territoires »

Ce rapport sert à l'orientation du vote de la commission des finances s'agissant de cette mission (356,3 M€) qui vise à soutenir le développement durable des territoires. Elle intègre notamment le financement de la « reconquête » de la qualité de l'eau en Bretagne (« plan d'urgence nitrates » mis en place en 2007 pour cinq ans, création du « plan de lutte contre les algues vertes » doté de 8,7 M€).

Rapport n° 111 de F. MARC : <http://www.senat.fr/seances/s201012/s20101204/s20101204001.html#section20>



SAINT-SAUVEUR (20 novembre 2010) - Inauguration (mairie, bibliothèque)

Sujets sensibles

LES COOPÉRATIVES AGRICOLES ONT ÉCHAPPÉ À UNE TAXATION DE 100 M€

L'amendement de la majorité sénatoriale visant à ponctionner de 100 M€ les coopératives agricoles aurait pénalisé fortement nos entreprises bretonnes. Au nom de ses collègues socialistes, F. MARC s'est opposé à la création de cette nouvelle charge fiscale. La taxe a finalement été repoussée après un débat tendu en CMP.

http://www.senat.fr/seances/s201012/s20101206/s20101206_mono.html#par_873

LA TAXE « PETIT BATEAU » REPOUSSÉE AU SÉNAT

Il a été question de taxer tous les détenteurs de bateaux de 3 à 7 mètres. Plus de 50000 bateaux immatriculés étaient concernés dans le Finistère, soient plus de 10 % des foyers fiscaux du département ! Cette taxe « petit bateau » fut annoncée le jour même où le Premier Ministre déclarait solennellement qu'il n'y aurait aucune fiscalité supplémentaire pour les Français ! F. MARC a vivement réagi en séance pour contester cette nouvelle fiscalité. La mesure a finalement été retirée.

<http://www.senat.fr/seances/s201011/s20101124/st20101124000.html>

MAINTIEN DES RESSOURCES DES ÎLES

Les débats budgétaires avaient remis en cause l'éligibilité de Ouessant, Molène et Sein, situées en parc naturel marin d'Iroise, à la fraction « parc naturel » de la DGF. Le rétablissement de cette dotation a été obtenu en CMP.

http://www.senat.fr/seances/s201011/s20101130/s20101130_mono.html#R80

L'ambition d'une Europe plus forte

Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe est un espoir pour de nombreux citoyens français et européens. Ses moyens de coordination et d'actions **doivent être renforcés**. C'est le sens des interventions de F. MARC :

► Débat préalable au Conseil européen, audition du Ministre des Affaires européennes.

http://www.senat.fr/seances/s201103/s20110322/s20110322_mono.html#debat

► Rapport d'information n° 738 « Cadre financier pluriannuel de l'UE : la quadrature du cercle ».

<http://www.senat.fr/rap/r10-738/r10-738.html>

► Proposition de résolution européenne n° 737 (gouvernance économique).

<http://www.senat.fr/rap/r10-737/r10-737.html#toc9>

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE : RDV MANQUÉ...

Il y a deux ans, en pleine crise financière, un réquisitoire implacable contre le **capitalisme financier** était dressé. Le signal législatif devait alors être à la hauteur de la crise financière. Malheureusement, en net recul sur ces annonces, le texte « Régulation bancaire et financière » discuté en séance a clairement manqué d'ambition.

http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2009_pj109-555_1.html

► Protection des consommateurs en matière de produits financiers (QE 15674).

► Notation sociétale des entreprises (QE 17921).



LA ROCHE-MAURICE (6 juin 2011) - Visite du Préfet

TGV Ouest : les choses se clarifient

Le projet de SNIT (Schéma National d'Infrastructures de Transport), qui sera voté au Parlement en octobre 2011, a quelque peu évolué. Il prend dorénavant mieux en compte la **desserte vers Brest et Quimper**. Les financements nécessaires ont été réunis pour la 1^{re} tranche Le Mans-Rennes. Des annonces officielles apportent les garanties de la bonne poursuite du projet pour les **tronçons Rennes-Brest et Rennes-Nantes** (Question orale 28 septembre 2010, audition du président de Réseau ferré de France (RFF), courriers au Ministre, entretien avec le directeur de cabinet).

Eco Taxe : La Bretagne apparemment entendue

La différenciation introduite dans la tarification sera un peu plus favorable aux transporteurs bretons. Des **risques de distorsion de concurrence** restent cependant encore à craindre. La mise en place de l'Ecotaxe devra donc s'accompagner de la plus grande vigilance.

► **Table ronde en commission des finances (16 février 2011).**

<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110214/fin.html>

► **Prise en compte effective de la « périphéricité » de la Bretagne (QE 18064).**

Justice fiscale pour les PME

La pression fiscale réelle supportée par les PME est plus importante que pour les grands groupes. Les dispositifs dérogatoires (« niches », exonérations, abattements...) et l'optimisation fiscale permettent à ces derniers de bénéficier d'un taux d'IS (impôt sur les sociétés) bien inférieur à celui appliqué aux PME, voire même d'échapper intégralement à l'impôt. Ceci, aux dépens de l'État français. F. MARC a déposé une proposition de loi pour améliorer la justice fiscale entre entreprises et le civisme fiscal (suppression notamment du régime du Bénéfice mondial consolidé).

Rentrée fiscale attendue : plus de 10 Md€.

Texte rejeté en séance par le gouvernement (28 avril 2010). Il est toutefois satisfaisant de voir que G. CARREZ (rapporteur à l'Assemblée nationale) a récemment repris à son compte le procès contre l'évasion fiscale, confortant ainsi la reconnaissance de l'injustice fiscale entre entreprises. Un nouveau texte devrait être présenté à l'automne.

Proposition de loi n° 321 : http://www.senat.fr/interventions/marc_francois98046x/marc_francois98046x_2010_ppl10-321_1.html



MILIZAC (3 septembre 2011) - Inauguration du terrain de foot synthétique

La péréquation, une nécessité républicaine

La péréquation reste la grande oubliée des lois de décentralisation Raffarin et de la réforme de la taxe professionnelle. Tout le monde s'accorde pourtant à reconnaître que des avancées sont nécessaires.

Des propositions en séance

Débat sur les mécanismes de péréquation et de répartition des ressources des collectivités.

http://www.senat.fr/seances/s201009/s20100927/s20100927_mono.html#Niv1_SOM10

Proposition d'un « plan d'urgence pour la péréquation »

Pendant plusieurs semaines, F. MARC a, avec des collègues du groupe socialiste, mené un certain nombre d'auditions au Sénat. Le « **plan d'urgence pour la péréquation** » qui en émane a été adressé aux élus locaux.

Intégralité du rapport et synthèse des propositions : <http://www.senateurs-socialistes.fr/Travaux-parlementaires/Reduction-des-inegalites-territoriales-les-senateurs-socialistes-proposent-des-mesures-d-urgence/%28language%29/fr-FR>

LES QUESTIONS AUX MINISTRES...

- Internet mobile très haut débit (Question orale).
- Scandale du Médiateur (Question d'actualité).
- Eolien en zones littorales (QE 18062).
- Faciliter la commande publique (QE 19310).
- Défense des commerces ruraux (QE 16311).
- Moratoire Photovoltaïque (QE 16561, 17322, 17457, 17653).
- Hausse du gazole, conséquences pour les pêcheurs finistériens (QE 17656).

Intégralité des questions posées :
http://www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html



Culture et communication

Maryvonne Blondin est intervenue à plusieurs reprises pour dénoncer la baisse du budget effectif de la culture. Les activités qui favorisent l'accès à la culture pour tous, créatrices de lien social, sont ainsi pénalisées. Elle a régulièrement réaffirmé toute l'importance de l'éducation populaire, des pratiques amateurs ou des arts de la rue et du cirque. L'offre culturelle locale est fragilisée par le gel des dotations des collectivités territoriales.



LANGUES RÉGIONALES

Après la loi sur les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération en langue régionale, Maryvonne Blondin a cosigné une **proposition de loi relative au développement des langues et cultures régionales** pour la défense de la diversité culturelle et la nécessité d'une véritable reconnaissance de ces langues de la République dans la vie sociale quotidienne.

Elle a souligné l'engagement de la région Bretagne et du Conseil général du Finistère dans la promotion du breton: « *Il est plus que temps de débattre sur l'avenir de nos langues régionales car elles sont en danger de mort! [...]. Je crois les collectivités territo-*

riales effectivement très soucieuses de lutter contre la disparition de ce patrimoine immatériel qu'est la langue ». « Il est vital que ces langues régionales aient un statut juridique et obtiennent une reconnaissance de l'État leur garantissant dignité et protection, comme les autres formes de patrimoine » (séance du 30 juin 2011). Cela va évidemment dans le sens de son mandat de déléguée à la langue bretonne au Conseil général.

Délivrance de visas pour les artistes étrangers

Inquiète de l'avenir de nos festivals de folklore et d'arts traditionnels locaux, Maryvonne Blondin a dénoncé, en séance publique, **l'obligation de salariat pour la délivrance de visas des artistes étrangers amateurs**. Sensible à cette demande, le Ministre de la Culture a confirmé la mise en place d'une procédure simplifiée et adaptée dans les plus brefs délais.



Visite du Centre National des Arts de la Rue - Le Fourneau, à Brest, le 17 février 2011.

Groupe de travail sur le spectacle vivant

Maryvonne Blondin est coprésidente du groupe de travail sur le spectacle vivant dont l'objectif est de proposer un état des lieux du paysage culturel français en matière de musique, danse, audiovisuel, théâtre, cirque et arts de la rue pour la fin de l'année 2011. Un premier bilan d'étape a été dévoilé par la sénatrice du Finistère lors du Festival d'Avignon.

Celui-ci rapportait les premières conclusions de la mission faisant suite aux auditions des acteurs culturels et organisations professionnelles, initiées dès janvier 2011. Les grandes problématiques du secteur mises au jour sont, entre autres, la fragilité du statut d'intermittent, ou encore l'avenir du droit d'auteur à la française à l'ère du numérique.

Ensemble des travaux et auditions : http://www.senat.fr/commission/cult/groupe_de_travail/groupe_de_travail_spectacle_vivant.html

Éducation et Jeunesse

Attachée au modèle républicain, garant de **l'égalité des chances**, Maryvonne Blondin dénonce la politique rugueuse du gouvernement dans le domaine éducatif: effets désastreux de la RGPP, aggravation des inégalités scolaires, manque de formation et de valorisation du métier d'enseignant, suppressions de postes... La sénatrice du Finistère s'est associée à **une proposition de loi visant à instaurer la scolarité obligatoire à trois ans** et a constamment favorisé la prise en compte des élèves en difficulté et souffrant d'un handicap.

MISSION D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE DU SYSTÈME SCOLAIRE ET SUR L'ÉVALUATION DES EXPÉRIMENTATIONS LOCALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Maryvonne Blondin a été secrétaire de cette mission dont les conclusions ont été rendues mi-juin. Les sénateurs socialistes ont fait de nombreuses propositions visant à mettre en place une véritable



Visite du lycée Maximilien Perret à Alfortville dans le cadre de la mission sur l'organisation territoriale du système scolaire, le 7 février 2011.

politique de lutte contre les inégalités scolaires, fondée notamment sur l'évolution des pratiques pédagogiques.

MÉDECINE SCOLAIRE

Préoccupée par l'impact de la santé sur la réussite scolaire, Maryvonne Blondin a mis en place un groupe de travail sur la médecine scolaire, visant à examiner ses missions, son utilité, en perspective des moyens qui lui sont alloués. Le constat fait par l'OCDE est alarmant : **45 % des élèves français souffrent de mal-être à l'école!**

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Maryvonne Blondin a pris une part active au débat sur la formation des enseignants et a exprimé sa vive **inquiétude quant à la "mastérisation" et la suppression des IUFM**. De nombreux enseignants stagiaires relayent les difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés, notamment du fait de l'absence de formation et du nombre insuffisant de tuteurs. « *La mastérisation sans formation est une aberration!* »

CLASSES BILINGUES FRANÇAIS-BRETON

Dans la continuité de son engagement pour la défense des langues régionales, la sénatrice a interpellé le ministre de l'Éducation nationale quant au risque, dans un contexte de réduction des postes, de **concurrence entre les filières monolingues et plurilingues**. Or, cette complémentarité linguistique régionale apparaît comme un gage de réussite, largement compatible avec une parfaite maîtrise de la langue française.

Conseil de l'Europe

- ▶ Observateur des élections législatives du 28 novembre 2010 en République de Moldavie;
- ▶ Condamnation de la stigmatisation des Roms et intervention en faveur de leur intégration économique et sociale en Europe;
- ▶ Intervention en faveur de l'intégration des élèves handicapés dans le système éducatif classique: « *Je partage pleinement les souhaits de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille de préconiser une éducation plus inclusive, faisant abstraction des conditions personnelles des enfants, et fondée sur le regroupement avec d'autres élèves n'étant pas atteints par un handicap.* »

Intégralité des interventions en Commission : http://www.senat.fr/interventions-commissions/blondin_maryvonne08043v/blondin_maryvonne08043v.html
Intégralité des interventions en séance publique : http://www.senat.fr/interventions/blondin_maryvonne08043v/blondin_maryvonne08043v.html

Libertés publiques Affaires sociales

DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES FEMMES

Membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat, M. Blondin s'est distinguée dans les médias pour être **l'auteur d'une proposition de loi visant à supprimer des dispositions obsolètes relatives aux droits des femmes**, en l'occurrence **l'interdiction du port du pantalon** qui figure toujours dans notre droit français!

PPL n°602 : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl10-602.html>

Pendant cette session parlementaire, elle s'est aussi investie dans la réflexion sur **l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs**. Elle n'a pas hésité à questionner le gouvernement sur les discriminations envers les femmes au sein de la Poste ou encore sur la baisse des indemnités journalières dues au titre de la maternité.

POLITIQUE DE CONTRACEPTION ET D'IVG

Maryvonne Blondin s'inquiète notamment de l'inégalité territoriale grandissante en termes **d'accès à l'IVG** et continue à plaider pour le **remboursement de tous les moyens contraceptifs** sous garantie d'anonymat.

DROITS FONDAMENTAUX

La sénatrice socialiste a interpellé le gouvernement quant à la situation sanitaire difficile des Roms et a également signé une proposition de loi visant à favoriser le droit de vote des gens du voyage. Elle s'est associée à une proposition de loi relative à la création d'un dispositif de **suspension de détention provisoire pour motif d'ordre médical** qui a pour objectif d'assurer la dignité des personnes détenues, lorsque leur situation sanitaire est incompatible avec la vie carcérale.

IDENTITÉ DE GENRE

Cherchant à simplifier la procédure de **changement de sexe à l'état civil** pour les personnes transsexuelles ou transgenres, Maryvonne Blondin veut ainsi limiter le plus possible la part d'arbitraire dans ces décisions.

DROIT DES COUPLES

Maryvonne Blondin est signataire de la proposition de loi visant à **autoriser l'adoption par les partenaires liés par un pacte civil de solidarité ou des concubins**, et poursuit son combat contre toutes les formes de discriminations: différences de droits entre salariés pacés et salariés mariés. . .

HANDICAP

Maryvonne Blondin a signalé les **difficultés d'application de la loi de 2005** et rappelé à l'Etat ses engagements. Elle a également interpellé le gouvernement sur le statut des **aidants familiaux** qui jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes dépendantes, handicapées ou âgées. En outre, son soutien aux **AVS**, aide précieuse aux enfants handicapés, est constant.

SANTÉ

La sénatrice a souligné le problème de désertification médicale et la lutte pour une santé de qualité accessible à tous. La **prise en charge de la dépendance** reste un sujet de réflexion important du mandat de Maryvonne Blondin, avec plusieurs interpellations du gouvernement à ce sujet.



Inauguration du CAMP Antonin Artaud à Quimper le 14 mars 2011

Les dossiers finistériens

- ▶ Soutien aux structures de création, de diffusion et d'action culturelles du territoire;
- ▶ Défense du décrochage régional de France 3 Iroise;
- ▶ Dénonciation des restrictions qui touchent l'enseignement (public et privé sous contrat);
- ▶ Défense de l'enseignement agricole et de l'enseignement professionnel;
- ▶ Recyclage des engins pyrotechniques de signalement des détresses maritimes;
- ▶ Indemnités des maires des communes de moins de 3 500 habitants;
- ▶ Mobilisation quant à la fermeture des stations Météo France et l'avenir du service public météorologique;
- ▶ Avenir de la filière porcine en Bretagne;
- ▶ Habilitations des plongeurs de la gendarmerie nationale et de la marine nationale;
- ▶ Situation de Pôle Emploi.

- ▶ Signataire de 37 propositions de loi
- ▶ Auteur d'une proposition de loi
- ▶ Auteur de 59 questions écrites et orales

Contacts

Jean-Luc Fichet

► Permanence

Patricia Morin
Hélène Sablon
10, place Tanguy Prigent
29620 Lanmeur
Tél. : 02 98 78 81 59
Fax : 02 98 67 57 48
jlfichet.senat@orange.fr
www.jeanlucfichet.fr

► Sénat

Emeric Heydel
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 28 22
Fax : 01 42 34 41 36
jl.fichet@senat.fr

François Marc

► Permanence

Caroline Brémond
Julie Binois
2, rue de la Mairie
29800 La Roche-Maurice
Tél. : 02 98 20 48 70
Fax : 02 98 20 48 74
Francois.MARC1@wanadoo.fr
http://francois-marc.blogspot.com

► Sénat

Tiphaine Vançon
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 43 75
Fax : 01 42 34 43 74
f.marc@senat.fr

Maryvonne Blondin

► Permanence

Jocelyne Laversin / Nicolas Jambon
Laurence Vignon (1/2 temps)
21, rue le Déan
29000 Quimper
Tél. : 02 98 52 24 72
Fax : 02 98 52 27 94
maryvonne.blondin29@orange.fr
www.maryvonne-blondin.fr

► Sénat

Tiphaine Vançon
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 43 75
Fax : 01 42 34 43 74
m.blondin@senat.fr

Réforme territoriale : "Libre administration" en danger

Inspirée des conclusions du rapport Balladur, la réforme des collectivités territoriales se compose de quatre textes. L'un d'entre eux, le **projet de loi portant réforme des collectivités territoriales**, a définitivement été adopté le 17 novembre 2010 (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010). Il se présente comme un texte de simplification institutionnelle qui favorise les regroupements de collectivités et clarifie les compétences.

Conformément à ses dispositions, un projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) a été proposé dans chaque département.

Durant les débats parlementaires, beaucoup se sont accordés pour dénoncer la « **recentralisation à marche forcée** », l'évaporation annoncée des communes et des départements, la volonté de concentration des compétences...

Pourquoi ne pas avoir d'abord traité des compétences avant de statuer sur l'organisation territoriale ?

Une troisième étape de la décentralisation se révèle aujourd'hui à nos yeux plus que jamais nécessaire. Elle devra **privilegier l'idée de contrats négociés librement**. Au regard de l'article 72 de la Constitution, les collectivités s'administrent « librement ». De ce point de vue, la réforme territoriale a votée marque **un net recul en termes de gouvernance publique locale !**

Crise de la dette

La question de l'endettement public est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. Le citoyen peut légitimement s'interroger sur l'origine des déficits publics (et de la dette).

Il est utile de rappeler à cet égard les responsabilités de chacun.

Selon la Cour des Comptes il est ainsi à noter que le déficit structurel de la France (qui représente 2/3 du déficit total contre 1/3 de déficit conjoncturel) **ne provient en rien des collectivités.**

PART DU DÉFICIT STRUCTUREL RELEVANT DE L'ÉTAT ET CELLE RELEVANT DES COLLECTIVITÉS

« Le déficit structurel, hors plan de relance, des APU (Administrations pu-

Réforme des retraites

L'année 2010 aura été marquée par le vote de la réforme des retraites.

Lors de ces 17 jours de débats, de jour comme de nuit, les 3 sénateurs socialistes du Finistère ont défendu fermement leur approche de cette réforme.

Ils ont activement participé aux différentes séances et y ont plaidé pour une réforme juste et équitable **pour tous.**

Ils sont intervenus au cours des discussions sur des points aussi importants que **l'égalité entre homme et femme, la pénibilité** et ses conséquences dramatiques pour les salariés, **l'emploi des seniors** et les **inégalités salariales** au travers notamment de la question des retraites chapeaux.

Leurs prises de positions ont permis des évolutions du texte, comme par exemple sur la question de la retraite des **mères de 3 enfants.**

Ils ont, par ailleurs, accompagné les différentes mobilisations et ont relayé dans l'hémicycle la colère de la rue.

Le texte a été finalement adopté après d'âpres débats.

Des interrogations subsistent encore, notamment concernant le financement pérenne de cette réforme qui appelle à de vastes chantiers. Ils restent donc vigilants pour l'avenir et ne manqueront pas de faire entendre leur point de vue lors de prochaines discussions.

bliques) est entièrement imputable à l'Etat et aux ODAC (Organismes divers d'administration centrale). Les administrations locales sont structurellement dans une situation légèrement excédentaire en 2010. »

(Source : Rapport de la Cour des comptes - juin 2011)

- Collectivités : excédent structurel de 0,1 % du PIB.
- État + ODAC : déficit structurel de 4,9 % du PIB.

Tout en manifestant donc une gestion vertueuse, les collectivités contribuent à **plus de 70 % de l'investissement public en France.**

Un exemple à suivre pour favoriser la relance et l'emploi !